

RAPPORT D'ACTIVITES 2025-2026

En Vendée, la chasse fait partie du paysage. Elle s'inscrit dans les territoires, dans les traditions, mais surtout dans une responsabilité collective. Chasser, ce n'est pas seulement prélever. C'est connaître, gérer, transmettre et protéger. La saison cynégétique 2025–2026, ce sont douze mois d'actions concrètes. Douze mois d'engagements sur le terrain, aux côtés des chasseurs, des agriculteurs, des collectivités et de nos partenaires. À travers ce rapport d'activités, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée vous propose de revenir sur une année de travail au service des territoires, de la biodiversité et d'une chasse durable. Une année collective. Une année d'actions. Une année tournée vers l'avenir.

1. PARTIE 1 – LES CHASSEURS ET LES TERRITOIRES

En Vendée, la chasse s'exerce sur des territoires variés, riches et complémentaires. Des plaines agricoles aux zones humides, des marais aux massifs forestiers, chaque espace demande une attention particulière. Pour accompagner cette diversité, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée joue un rôle central : fédérer, structurer et accompagner les chasseurs, tout en veillant à une gestion durable des territoires et des espèces.

1.1. Votre Fédération

Association loi 1901, reconnue pour son action en faveur de la protection de l'environnement, la Fédération agit à la fois comme structure de gestion, d'accompagnement et de représentation de la chasse en Vendée. Elle est présidée par David MARCHEGAY et s'appuie sur un conseil d'administration composé de seize élus, engagés dans une volonté de proximité avec les territoires. Pour mettre en œuvre ses missions, la Fédération peut compter sur vingt-deux salariés, répartis au sein de trois services : administratif, technique et environnement.

Engagés en 2024, les travaux d'extension et de modernisation du siège social ont été finalisés au début de l'année 2026. Ils ont permis la création d'une salle adaptée aux formations et à l'accueil du public, ainsi que d'espaces de travail plus fonctionnels pour les équipes.

Dans cette continuité, la Fédération a également lancé, au début de l'année 2026, la plantation d'un verger conservatoire sur son site, afin de préserver les variétés anciennes de Vendée et de proposer un support pédagogique pour l'accueil du public.

1.2. Les adhérents

La saison 2025–2026 confirme l'ancrage fort de la chasse en Vendée. Cette année, 11 902 chasseurs ont validé leur permis dans le département. Parmi eux, 6 506 ont opté pour une

validation départementale, 4 862 pour une validation nationale, et 291 nouveaux chasseurs ont rejoint la communauté cynégétique vendéenne.

Derrière ces chiffres, c'est un maillage territorial important qui structure la chasse en Vendée. Avec 1 589 territoires de chasse répartis sur l'ensemble du département, la Fédération des Chasseurs de la Vendée agit au quotidien pour concilier pratique de la chasse, respect de l'environnement et gestion durable des espèces. Elle veille à maintenir une organisation cynégétique cohérente, notamment en encourageant le regroupement des territoires pour la mise en œuvre des plans de chasse.

Cette cohérence territoriale s'appuie aussi sur le dialogue et la proximité avec les acteurs de terrain. Chaque année, au mois de juin, les réunions de secteurs organisées sur l'ensemble du département jouent un rôle clé dans le lien entre la Fédération et les chasseurs. Elles permettent de faire le point sur les actions menées, de présenter les projets à venir et de partager les grandes orientations de la prochaine saison de chasse. Des temps d'échange privilégiés, favorisant l'écoute, la dynamique collective et la construction d'une chasse tournée vers l'avenir.

1.3. La formation des acteurs cynégétiques

La formation est un pilier essentiel de l'action de la Fédération des Chasseurs de la Vendée. Chaque année, elle accompagne les chasseurs et les territoires pour faire évoluer les pratiques, renforcer les compétences et répondre aux enjeux actuels de la chasse. Pour cela, un catalogue de formations est édité et mis gratuitement à disposition des adhérents. Lors de la saison 2025–2026, 12 thématiques ont été proposées, permettant de former plus de 1 000 chasseurs, notamment à la régulation des corvidés, à la chasse à l'arc ou encore au piégeage.

Au-delà de ces formations volontaires, la Fédération assure également des missions de service public, à commencer par la préparation à l'examen du permis de chasser. Cette année, 70 % des candidats formés par le service technique ont obtenu leur permis, soit 315 reçus pour 468 candidats. En dix ans, ce sont plus de 5 000 nouveaux chasseurs qui ont ainsi rejoint les effectifs vendéens. La Fédération s'investit également dans la chasse accompagnée. Cette saison, 18 futurs chasseurs et 34 parrains ont été formés.

La transmission des bonnes pratiques va de pair avec un engagement fort en matière de sécurité. Lors de la dernière saison, 250 chasseurs ont suivi la formation sécurité décennale. Au total, 5 395 chasseurs ont déjà été sensibilisés, soit plus de 55 % des effectifs du département. Pour rappel, l'ensemble des chasseurs vendéens devra avoir suivi cette formation avant septembre 2030.

Enfin, la Fédération organise chaque année quatre sessions de "Chasse-École". Réalisées en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité sur le site de l'ENS de l'Île de Charrouin à

Vix, ces journées allient théorie et mises en situation concrètes. Elles permettent de rappeler aux responsables de territoires et aux organisateurs de battues les règles fondamentales de sécurité, d'éthique et d'efficacité à la chasse.

1.4. La Surveillance des territoires

La Fédération des Chasseurs de la Vendée s'engage activement dans la surveillance sanitaire de la faune sauvage. Au cœur de ce dispositif, le réseau SAGIR permet d'identifier les principales causes de mortalité et d'anticiper les risques sanitaires émergents. Cette mission s'appuie sur un partenariat scientifique essentiel avec le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée, ainsi que la Direction Départementale des Territoires. En 2025, 34 animaux ont ainsi été collectés et analysés.

La surveillance des territoires repose également sur l'action des quatre agents de développement de la Fédération, commissionnés et assermentés pour la police de la chasse. Ils interviennent sur l'ensemble des territoires et veillent au respect du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Ainsi, la Fédération contribue activement à la sécurité à la chasse, à la lutte contre le braconnage et à la surveillance des territoires. En 2025, 8 procédures ont été réalisées et 343 chasseurs ont été contrôlés en Vendée.

2. Transition vers la partie 2

Former, encadrer, surveiller et accompagner les territoires : ces missions sont indissociables d'un autre pilier fondamental de l'action fédérale : la gestion des espèces.

3. PARTIE 2 – LA GESTION DES ESPECES

La Fédération contribue activement à la mise en valeur du patrimoine cynégétique en Vendée. Parce qu'une gestion durable repose avant tout sur une connaissance précise des territoires, elle élabore des programmes de gestion des espèces fondés sur l'observation, l'analyse et l'expertise de terrain.

3.1. Le grand gibier

3.1.1. Le Chevreuil

En 2025/2026, le chevreuil reste le cervidé le plus prélevé de Vendée, avec 5 559 attributions et 5 029 réalisations sur les 47 unités de gestion du département. La Fédération insiste sur la nécessité de maintenir une vigilance constante sur les populations, notamment au printemps, période sensible pour les jeunes.

3.1.2. Le Cerf Elaphe

Le cerf, autre espèce de grand gibier soumise au plan de chasse, fait l'objet d'un suivi annuel en mars, réalisé avec l'ONF. Ce suivi permet de connaître la répartition spatiale des animaux et le nombre de femelles et jeunes. Cette saison, 131 animaux ont été attribués, permettant le prélèvement de 82 individus, principalement en périphérie du massif forestier de Mervent-Vouvant. Deux comités de pilotage ont été créés l'an passé afin de permettre une gestion fine de cette espèce.

3.1.3. Le Sanglier

Le sanglier, espèce opportuniste, continue de tirer profit de l'urbanisation, de l'évolution des paysages agricoles et des hivers doux favorables à la reproduction. La population vendéenne suit une dynamique exponentielle, tout comme au niveau national. Malgré l'intensification des efforts de régulation, la progression se poursuit. En dix ans, les prélèvements ont été multipliés par cinq, entraînant mécaniquement une augmentation des dégâts agricoles, qui semblent se stabiliser depuis 3 ans grâce aux efforts de prélèvements des chasseurs vendéens.

La saison 2025/2026 a été historique avec environ 6 000 sangliers prélevés. Face à cette dynamique, la Fédération souligne l'importance de réduire les zones refuges, notamment dans les secteurs périurbains, les zones non chassées, et autour des infrastructures routières, où la pression de chasse reste insuffisante.

Les dégâts indemnisés aux agriculteurs ont atteint 240 763 € cette saison. L'aide financière du plan triennal mis en place par l'État arrive cette année à son terme. Toutefois, la mise en œuvre opérationnelle de la boîte à outils est effective, sous certaines conditions. Ces mesures ont fait l'objet de concertations avec le monde agricole et les services de l'Etat et, hormis pour la chevrotine, l'ensemble de la boîte à outils est mis en place en Vendée.

Malheureusement, certaines associations opposées à la chasse ont déposé un recours devant le Conseil d'État, visant à interdire la chasse autour des parcelles en cours de récolte. Cette action a conduit au retrait de cette disposition, pourtant essentielle pour renforcer l'efficacité de la régulation.

3.2. Le petit gibier sédentaire

La gestion du petit gibier sédentaire constitue un axe majeur de l'action de la Fédération. Elle repose sur un suivi rigoureux des populations, l'adaptation des modes de gestion et la mobilisation des territoires autour de projets collectifs.

3.2.1. *Le faisan commun*

Dans cette logique, la Fédération coordonne depuis l'été 2021 un vaste projet de repeuplement du faisan commun sur 31 territoires de la Vendée. Près de 28 000 hectares sont aujourd'hui engagés dans la démarche, répartis sur deux zones distinctes : le Sud Vendée et le Marais poitevin mouillé.

Chaque printemps, un suivi des coqs chanteurs est mené sur 150 points d'écoute, grâce à l'implication de 80 bénévoles et de 5 techniciens de votre fédération. En 2025, les résultats sont encourageants, avec un indice moyen de 3.4 coqs par point en marais mouillé et de 2.1 en Sud Vendée, sur les zones engagées dans le plan de gestion « non-tir de la poule ». Ces chiffres traduisent une évolution profonde des pratiques. Au cours de l'été 2025, le suivi qualitatif de la reproduction a permis d'observer 853 faisandeaux pour 185 poules recensées. La moyenne s'est établie à 4.6 jeunes par poule avec un pic d'éclosion qui se situe fin mai - début juin et qui reste à peu près constant ces dernières années.

D'ailleurs, de nombreux territoires ont désormais abandonné les remises en nature en période de chasse. Les effets sont visibles avec une nette augmentation des populations de faisans sur les zones en gestion, mais aussi une progression encourageante sur les territoires périphériques. A ce jour, 38 communes Vendéennes sont concernées par ce mode de gestion représentant près de 60 000 ha.

3.2.2. *Les perdrix*

Dans la continuité de cette dynamique, de nouveaux suivis ont été mis en place depuis 2024 pour les perdrix rouge et grise. Les territoires volontaires s'appuient désormais sur des nouvelles méthodes de recensement, comme les battues à blanc, l'Indice Kilométrique d'Abondance en Voiture et les points d'écoute, afin d'obtenir des indicateurs plus précis sur l'état des populations.

Sur l'île de Noirmoutier, un suivi spécifique permet d'évaluer les densités printanières et le succès de la reproduction estivale. Depuis quatre ans, les résultats témoignent d'une situation relativement stable, avec une densité moyenne de 14 à 18 couples pour 100 hectares.

3.2.3. *Le lapin de Garenne :*

La situation du lapin de garenne demeure en revanche préoccupante. Malgré de nombreux efforts engagés localement, les populations continuent de se dégrader à l'échelle départementale. Toutefois, la présence de noyaux de populations sur certains territoires vendéens permet de conserver une lueur d'espoir.

Le service technique travaille étroitement avec les territoires volontaires afin de poursuivre l'estimation des populations, identifier les secteurs favorables et mettre en place des actions

ciblées. Dans cette logique, un projet de suivi et de gestion de l'espèce est prévu prochainement, en partenariat avec le Conseil Départemental, sur Noirmoutier.

3.2.4. *Le lièvre*

Espèce emblématique du département, le lièvre fait l'objet d'un suivi particulièrement approfondi. Cet hiver, des comptages ont été réalisés dans 263 communes, avec 186 circuits parcourus, représentant plus de 3 000 kilomètres d'observation et 243 indices calculés. Les résultats sont très encourageants : 49 % des indices sont en hausse, 36 % sont stables et seulement 15 % en baisse. Une nette amélioration des populations est donc observée à l'échelle de la Vendée.

L'indice kilométrique moyen atteint désormais 4,4 lièvres vus par kilomètre éclairé. L'évolution de cet indicateur, croisée avec les données de prélèvements, permet d'établir des règles de gestion adaptées pour les 27 unités de gestion, conformément au plan de chasse départemental.

Au-delà du suivi des espèces, la Fédération agit concrètement pour améliorer les habitats du petit gibier. En lien avec les éleveurs, elle œuvre à la qualité du gibier destiné au repeuplement. En partenariat avec le monde agricole, elle accompagne la mise en place de pratiques favorables à la petite faune : intercultures d'été, bandes enherbées, gestion différenciée des espaces et utilisation de barres d'effarouchement lors des récoltes.

Ces actions d'aménagement du territoire constituent le socle d'une gestion durable du petit gibier. En 2025–2026, elles ont bénéficié d'un soutien financier de 65 000 €, incluant les conventions faisans, perdrix et les aides aux aménagements. Une priorité forte pour la Fédération, menée en étroite collaboration avec les territoires et les chasseurs, sans lesquels rien ne serait possible.

3.3. L'Avifaune sédentaire et migratrice

Par sa situation géographique, la diversité de ses paysages et la richesse de ses habitats, la Vendée occupe une place majeure dans la chasse du gibier d'eau. Marais, zones humides et espaces littoraux font de ce territoire un secteur clé pour l'avifaune, qu'elle soit sédentaire ou migratrice.

3.3.1. *Une réglementation en évolution permanente*

La gestion de ces espèces s'inscrit dans un cadre réglementaire complexe, souvent national, voire international. La Fédération applique et accompagne ces évolutions, qui ont été particulièrement marquées en 2025 avec la mise en œuvre de la gestion adaptative du gibier d'eau.

Désormais, 14 espèces sont soumises à de nouvelles règles, avec l'instauration d'un Prélèvement Maximal Autorisé et une déclaration obligatoire des prélèvements, afin de poursuivre la collecte de données. Cette dynamique se poursuit avec l'intégration du Canard colvert, désormais concerné par un PMA départemental, instauré en concertation avec les associations de gibier d'eau.

3.3.2. Eau, climat et santé animale

Dans ce contexte, la gestion de l'eau dans les Marais breton et poitevin constitue un enjeu majeur. En lien avec les services de l'État, la Fédération travaille à préserver des niveaux d'eau compatibles avec la chasse du gibier d'eau, tout en limitant les risques liés aux épisodes de sécheresse, notamment le développement du botulisme.

Cette saison a également été fortement marquée par la grippe aviaire, qui a touché durement la Vendée et entraîné des conséquences lourdes pour la chasse du gibier d'eau et du gibier à plumes. Des échanges sont engagés afin d'étudier les possibilités dérogatoires permettant le maintien de certaines pratiques lors de la prochaine saison.

3.3.3. Mieux connaître pour mieux gérer

Face à ces enjeux, la Fédération des Chasseurs de Vendée s'investit pleinement dans l'amélioration des connaissances sur l'avifaune, en s'appuyant sur plusieurs programmes nationaux de suivi : la bécasse des bois, les bécassines, la caille des blés ou encore les colombidés.

3.3.3.1. La Bécasse

Le réseau bécasse en Vendée repose sur une forte mobilisation collective. Il associe les agents de l'Office National des Forêts, de l'Office Français de la Biodiversité, les bénévoles du Club National des Bécassiers et le personnel technique de la Fédération. Ensemble, ils participent aux sorties nocturnes, aux opérations de baguage et à la collecte de données indispensables à la gestion de l'espèce. Lors de la dernière saison, 872 contacts ont été recensés. Les opérations ont également permis de réaliser 260 baguages et 23 contrôles, avec un âge-ratio de 62 %. Autant de données précieuses qui contribuent à une meilleure connaissance et à une gestion durable de l'espèce.

3.3.3.2. La bécassine

Le réseau bécassines, mené en partenariat avec le Club International des Chasseurs de Bécassines, vise à mieux connaître les populations de bécassine des marais et de bécassine sourde. Ces suivis permettent d'estimer les effectifs, le taux de survie et le succès reproducteur, afin d'évaluer leur état de conservation. Cette année, 15 sessions de baguage ont été programmées du mois d'août à octobre pour un total de 113 bécassines des marais capturées et baguées.

3.3.3.3. *Les colombidés*

La Fédération assure également le suivi des colombidés nicheurs présents en Vendée, principalement le pigeon ramier et la tourterelle des bois, et plus ponctuellement la tourterelle turque. Les opérations de baguage concernent majoritairement les poussins au nid, ainsi que quelques adultes selon les opportunités. Depuis plus de 20 ans, près de 2 000 individus ont été bagués. La Vendée figure aujourd'hui parmi les départements français où les densités de tourterelles des bois nicheuses sont les plus élevées.

3.3.3.4. *La Caille des Blés*

Enfin, la Vendée contribue activement au programme national d'étude de la caille des blés, porté par la Fédération Régionale Occitanie. Des points d'écoute sont réalisés sur plusieurs sites vendéens afin de dénombrer les mâles chanteurs, qui sont ensuite capturés et bagués. En 2025, 272 points d'écoute ont permis d'obtenir près de 400 contacts de mâles chanteurs et de baguer environ 150 individus, alimentant ainsi la base de données nationale.

3.4. Les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD)

Concernant les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, un nouvel arrêté ministériel est attendu en juillet 2026 pour reconduire le classement ESOD du renard roux, du corbeau freux, de la corneille noire, de la pie bavarde, de l'étourneau sansonnet et de la fouine.

Tout au long de l'année, un travail rigoureux de collecte de données est mené sur les dommages causés et l'état des populations, en lien étroit avec le monde agricole et les bénévoles de terrain. Ces remontées d'informations sont essentielles pour défendre le maintien de ce classement, régulièrement remis en cause au niveau national.

La Fédération rappelle également l'importance de la présence de piégeurs agréés sur les territoires, afin d'assurer une régulation efficace de ces espèces, dont certaines peuvent avoir un impact significatif sur la reproduction de la faune sauvage.

Enfin, une vigilance particulière est portée à d'autres espèces à enjeux, comme le vison d'Amérique ou le raton laveur, qui poursuivent leur expansion en Vendée et nécessitent une attention renforcée.

4. Transition vers la partie 3

Pour préserver la biodiversité et favoriser la faune, il faut agir directement sur les habitats et les paysages. La Fédération des Chasseurs de la Vendée s'engage concrètement sur le terrain, avec les chasseurs, les collectivités et les partenaires, pour protéger, restaurer et valoriser nos espaces naturels.

5. PARTIE 3 – LA GESTION DES ESPACES

Pour renforcer son action en faveur de l'environnement, le Conseil d'Administration de la Fédération des Chasseurs de la Vendée a défini une orientation stratégique claire : développer les missions environnementales. Cela se traduit par des expertises sur la faune sauvage et les habitats, la gestion de sites protégés, l'accompagnement de projets de compensation écologique, ainsi que des prestations d'ingénierie au service des territoires.

5.1. Les espaces naturels : préserver et valoriser

Dans cette dynamique, la Fédération assure aujourd'hui la gestion de près de 400 hectares de zones humides, répartis sur plusieurs sites emblématiques de la Vendée. En 2025, de nombreuses actions concrètes ont été menées pour restaurer, préserver et valoriser ces espaces.

Sur la Réserve Naturelle Régionale de la Ferme de Choisy, d'importants travaux d'adoucissement des berges ont été réalisés, avec la restauration de 1 500 mètres linéaires de fossés. Ces aménagements permettent de diversifier les habitats et de répondre aux besoins de nombreux groupes d'espèces, notamment les amphibiens, les odonates, les poissons et les oiseaux.

Sur la Lagune de Bouin, les interventions ont porté sur le curage des milieux et la restauration d'îlots, essentiels pour l'accueil de l'avifaune, aussi bien en période de reproduction qu'en reposoirs de hautes mers.

Parallèlement, les travaux de restauration de la zone humide de la Borderie du Marais se sont poursuivis en 2025, avec pour objectif de retrouver un espace ouvert, fonctionnel et favorable à la biodiversité.

À Jard-sur-Mer, les marais de Lieu-Dieu ont été classés Espace Naturel Sensible par le Département de la Vendée, reconnaissant ainsi la forte valeur écologique du site. Cette année a également marqué le lancement d'un premier suivi des populations d'anguilles, les premiers résultats de ce travail amènent à réfléchir à une gestion différente des marais à poissons.

L'année 2025 a été également marquée par la mise en œuvre du premier plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible des Rouchères, à Champagné-les-Marais.

Enfin, dans cette continuité, la Fédération s'investit également dans des projets d'envergure à plus long terme. Le projet Palustris, consacré à la préservation des marais en Loire-Atlantique, en Vendée et en Charente-Maritime, a été retenu dans le cadre de l'appel à projets européen LIFE 2025. Coordonné par votre Fédération et réunissant dix partenaires, il débutera en septembre 2026 pour se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2032.

5.2. Aménager les paysages : haies et bocage

Au-delà de la gestion des espaces naturels, les chasseurs sont aussi des acteurs de terrain engagés dans l'aménagement des paysages. Confrontés directement aux évolutions de l'environnement, ils œuvrent tout au long de l'année pour restaurer et préserver le bocage vendéen.

Chaque hiver, depuis près de 30 ans, les chasseurs participent activement à la restauration du bocage. Aujourd'hui, ce sont plus de 550 000 arbres et arbustes qui ont été plantés sur 769 chantiers à travers la Vendée.

Durant l'hiver 2025–2026, 14 270 plants ont ainsi été distribués à 36 bénéficiaires : chasseurs, agriculteurs et collectivités. Ces actions représentent 6,64 hectares de boisements et 7,5 kilomètres de haies, financés en grande partie par l'État, le Conseil régional des Pays de la Loire et le Fonds pour l'Arbre.

La haie devient alors un véritable projet collectif, rassemblant une diversité d'acteurs autour d'un objectif commun. Le projet national « Sensibilis'haie », porté par la Fédération Nationale des Chasseurs, s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Cette opération participative et citoyenne, financée par l'éco-contribution, accompagne les collectivités territoriales en leur fournissant des kits de plantation, en échange d'un engagement durable pour la gestion et la préservation des haies.

Ces actions en faveur de la biodiversité et de l'aménagement des milieux ne seraient pas possibles sans l'implication des chasseurs locaux, le soutien du monde agricole et l'engagement de nombreux partenaires.

Dans cette dynamique, la Fédération est désormais éligible au mécénat. Une opportunité pour les entreprises de soutenir concrètement ces actions en faveur de l'environnement, tout en bénéficiant d'un cadre fiscal avantageux.

6. Transition vers la partie 4

La Fédération des Chasseurs de la Vendée allie science, action et engagement collectif pour préserver la biodiversité et valoriser les territoires. Des actions concrètes qui montrent qu'être chasseur, c'est aussi être un acteur responsable et engagé pour la nature.

Mais pour agir efficacement, encore faut-il comprendre. Observer, mesurer, analyser : la connaissance scientifique est un pilier essentiel de ces engagements. C'est dans cette logique que la Fédération s'investit pleinement dans des missions de recherche, au service de la faune, des milieux et de leur gestion durable.

7. PARTIE 4 – LES MISSIONS SCIENTIFIQUES

7.1. Des programmes de recherche au service de la connaissance

Pour agir durablement, la connaissance scientifique est indispensable. C'est sur cette conviction que repose l'engagement de la Fédération des Chasseurs de la Vendée, qui s'investit pleinement dans des programmes de recherche structurés et reconnus à l'échelle nationale.

Dans le cadre du Plan National de Recherche sur les Oiseaux, encadré par le Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux, la Fédération participe à six programmes dédiés au suivi de l'évolution des populations d'oiseaux et à l'analyse de leurs dynamiques démographiques. L'objectif est clair : disposer de données fiables, actualisées et exploitables pour éclairer les décisions de gestion.

Ces travaux sont menés directement sur les espaces naturels gérés par la FDC85. Cette organisation permet de relier étroitement science et gestion de terrain : les données collectées enrichissent les connaissances générales tout en orientant concrètement les choix de gestion.

En 2025, plus de 3 000 captures ont été réalisées, tous sites confondus. Ces opérations constituent une source précieuse d'informations sur la dynamique des populations, la survie, la reproduction et les déplacements des espèces.

7.2. Le suivi des oiseaux d'eau chassables

La Fédération est également pleinement investie dans une étude nationale dédiée aux oiseaux d'eau chassables, fondée sur la collecte et l'analyse des ailes après prélèvement.

À l'échelle nationale, la Vendée se distingue par son engagement exemplaire, avec près de 20 000 ailes récoltées et analysées ces dernières années. Cette saison, 3 000 ailes, représentant 13 espèces différentes, ont ainsi été collectées. Ces données sont essentielles pour mieux évaluer l'état de conservation des espèces et ajuster leur gestion.

7.3. Recherche appliquée et partenariats universitaires

Depuis plusieurs années, la Fédération s'investit dans la recherche appliquée, en lien étroit avec des organismes de recherche nationaux et internationaux.

En 2025, ces collaborations ont abouti à plusieurs publications scientifiques. L'une concerne la Locustelle luscinoïde, espèce nicheuse sur l'Espace Naturel Sensible des Rouchères. Une autre s'appuie sur les données du Contrat Nature et analyse les liens entre l'hétérogénéité des niveaux d'eau, la structure de la végétation et la diversité des oiseaux d'eau. Ces travaux

mettent en évidence l'importance des sites gérés par les chasseurs et l'intérêt d'une gestion adaptée des habitats.

La Fédération a également contribué à une publication scientifique internationale grâce aux données issues de balises GPS de Canards souchets. Ces travaux permettent d'analyser les déplacements des oiseaux d'eau et leurs liens avec la propagation du virus de l'influenza aviaire.

Dans cette continuité, 11 femelles Canard souchet ont été équipées de balises GPS cette année dans le cadre du programme NIDISPA, afin d'étudier la reproduction de l'espèce dans le Marais breton.

La Fédération s'engage aussi dans de nouveaux projets, comme NIDIPRED, consacré à l'étude de la prédation des oiseaux d'eau nichant au sol, en partenariat avec la Fédération Nationale des Chasseurs et l'UA, ou encore le programme LIFE Maraisilience, mené avec l'Université de La Rochelle, dédié à l'étude de la captation et de la séquestration du carbone bleu en zone humide.

Enfin, concernant la Barge à queue noire, la Vendée participe à la troisième année d'un programme de suivi de la migration pré-nuptiale, coordonné à l'échelle nationale par la Fédération. En 2025, 68 620 individus ont été comptabilisés sur 41 sites en France, contribuant à une meilleure connaissance de l'état de conservation de l'espèce.

7.4. Un engagement collectif

Ces actions scientifiques reposent avant tout sur un engagement collectif. La Fédération des Chasseurs de la Vendée remercie l'ensemble des bénévoles mobilisés sur le terrain, les associations cynégétiques spécialisées pour leur soutien, ainsi que les partenaires techniques et financiers qui rendent ces projets possibles.

8. Transition vers la partie 5

Mieux connaître, c'est mieux agir. Mais c'est aussi mieux transmettre. Car la connaissance n'a de valeur que si elle est partagée. C'est pourquoi la Fédération s'engage pleinement dans des actions d'animation et de communication, pour sensibiliser, informer et créer du lien avec tous les publics.

9. PARTIE 5- L'ANIMATION ET LA COMMUNICATION

9.1. Transmettre et sensibiliser

Former les chasseurs reste une mission centrale de votre fédération. Mais transmettre, c'est aussi ouvrir nos actions au grand public. En 2025, quatre sites ont accueilli des animations

pédagogiques. Au total, 22 animations ont été organisées, rassemblant 362 participants. Ces moments permettent de faire découvrir la biodiversité locale, d'expliquer les actions concrètes menées sur le terrain et de sensibiliser aux enjeux environnementaux.

9.2. Informer et valoriser nos actions

La communication constitue un levier essentiel pour faire connaître l'ensemble des actions menées par la Fédération. Elle permet d'informer les adhérents, le grand public et les collectivités tout au long de l'année. Cette valorisation passe par une présence régulière dans la presse locale, mais aussi par des publications sur les réseaux sociaux, qui permettent de toucher un public toujours plus large. Dans cette dynamique, une refonte complète du site internet sera engagée dès cet été, avec un objectif clair : proposer une information plus lisible, plus accessible et toujours à jour.

9.3. Faire de chaque chasseur un acteur de la communication

Dans un contexte où la chasse est parfois mal comprise, chaque chasseur a un rôle à jouer dans la transmission d'une image juste et responsable de notre activité. Les informations diffusées par la Fédération, notamment via la newsletter, ont vocation à être relayées auprès des acteurs du territoire : élus locaux, associations, agriculteurs ou citoyens. Le monde de la chasse fait régulièrement l'objet de critiques, et certains événements, même mineurs, peuvent être amplifiés. Il est donc essentiel d'adopter une attitude responsable en toutes circonstances. Ainsi, tout incident ou situation sensible doit être signalé rapidement à la Fédération, afin de permettre une gestion adaptée et, si nécessaire, une communication maîtrisée.

Au-delà des discours, c'est sur le terrain que l'engagement des chasseurs prend tout son sens.

9.4. J'aime la Nature Propre : une mobilisation record

Cette mobilisation collective s'illustre aussi à travers des actions citoyennes de grande ampleur. L'opération « J'aime la Nature Propre » a ainsi été reconduite les 6, 7 et 8 mars 2026 sur l'ensemble du département.

À l'échelle départementale, cette édition a rassemblé près de 800 bénévoles dont 300 enfants sur 20 points de collecte, permettant de ramasser plus de 45 m³ de déchets, avec une participation marquée des jeunes et des scolaires. En Vendée, la mobilisation a une nouvelle fois été au rendez-vous, confirmant l'engagement durable des chasseurs et des bénévoles pour la protection de l'environnement.

Derrière ces actions, ce sont avant tout des femmes et des hommes engagés, qui œuvrent chaque jour sur le terrain pour préserver les territoires et faire vivre la chasse en Vendée.

10.REMERCIEMENTS

Le président David MARCHEGAY et son Conseil d'Administration tiennent à remercier les nombreux chasseurs bénévoles du département, les responsables de territoires, l'ensemble du personnel technique, environnement et administratif de la Fédération, ainsi que les différentes commissions, groupes de travail et partenaires techniques et financiers pour leur engagement en faveur de la chasse vendéenne.

Ce bilan d'activités témoigne du travail collectif mené grâce à l'implication des chasseurs bénévoles, à la mobilisation des territoires et à l'investissement des collaborateurs de la Fédération des Chasseurs de Vendée.

En Vendée, la chasse est plus que jamais une activité vivante, responsable et engagée au service des territoires et de la biodiversité.